



Nombre de CONSEILLERS
en exercice : 49

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un janvier, à 17H00, le Conseil Municipal, convoqué en date du 14 janvier, s'est assemblé en Séance Publique en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nathalie BICAIS, Maire.

PRÉSENTS

Nathalie BICAIS, Jean-Pierre COLIN, Christine SINQUIN, Guillaume CAPOBIANCO, Corinne CHENET, Christelle LACHAUD, Cheikh MANSOUR, Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Joseph MINNITI, Véronique LEPORTOIS, Christian DUPLA, Christophe PEURIERE, Malika BAGHDAD, Dominique BAVIERA, Daniel MARTINEZ, Yves DIMEGLIO, Dominique LEXA, Alain BOYER, Valérie GUITTIENNE, Ali GHARBI, Damien GUTTIEREZ, Sébastien GIOIA, Lydie ONTENIENTE-DEROIN, Narjès OUERGHI, Basma BOUCHKARA, Stéphane LANCELOTTA, Anthony CIVETTINI, Hakim BOUAKSA, Cassandra VERANI-LAI, Virginie SANCHEZ, Isabelle DELYON, Dorian MUNOZ, Olivier ANDRAU, Christine CUNIBERTI, Ludovic PONTONE, Marie VIAZZI, Bertrand PIN

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S)

Gérard BECCARIA donne procuration à Christelle LACHAUD
Sophie ROBERT donne procuration à Guillaume CAPOBIANCO
Pascal TASSISTO donne procuration à Jean-Pierre COLIN
Kristelle VINCENT donne procuration à Ali GHARBI
Elisabeth GUES donne procuration à Malika BAGHDAD
Catherine PENARD donne procuration à Corinne CHENET
Valérie KADDOURI donne procuration à Corinne CHENET
Nathalie SORIANO donne procuration à Ali GHARBI
Didier RAULOT donne procuration à Jean-Pierre COLIN
Fatiha PETER donne procuration à Malika BAGHDAD
Bouchra REANO donne procuration à Olivier ANDRAU

ABSENT(S)

Sandra TORRÉS

Conformément à la loi du 14 novembre 2020 portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire (article 6.IV de la loi du 14 novembre 2020, modifiée) un élu peut disposer de deux pouvoirs.

Dominique BAVIERA a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL AINSI CONSTITUE,

.../...

Madame le Maire soumet au vote de l'Assemblée le compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du **21 décembre 2021**.

Le scrutin donne le résultat suivant : Madame Isabelle DELYON et Monsieur Dorian MUNOZ s'abstiennent et le compte-rendu est adopté.

Madame le Maire rappelle par ailleurs que le CD audio d'enregistrement des débats de cette séance a été adressé aux Responsables des Groupes des Minorités Municipales.

A ce point de l'ordre du jour, l'arrivée de Madame Sandra TORRES est enregistrée. Le nombre de votants est de 49.

Madame le Maire informe que conformément à l'article 7 du règlement intérieur du conseil municipal, une proposition de motion portant sur le sauvetage des CNIM a été faite. Celle-ci sera abordée a la suite des affaires inscrites a l'ordre du jour.

Par ailleurs, elle indique qu'une question orale sera abordée en fin de séance.

Puis avant l'ordre du jour, au nom du Conseil Municipal, Madame le Maire salue le départ en retraite de Madame DEMARIA, qui a travaillé durant 30 ans au sein de la Commune dont les 13 dernières années en tant que Responsable du service des Assemblées.

AFFAIRES CULTURELLES

DEL_22_001	OUVERTURE D'UNE CLASSE PREPARATOIRE AUX CONCOURS D'ENTREE DES ECOLES SUPERIEURES D'ARTS RENTREE 2022/2023
-------------------	--

Rapporteur : Dominique BAVIERA, Adjoint de Quartier

Monsieur Damien GUTTIEREZ demande la parole mais intervient non pas pour cette délibération mais pour préciser qu'il a formulé deux questions orales et ajoute qu'il déposera plainte contre Madame le Maire pour détournement de fonds publics.

Monsieur Hakim BOUAKSA interroge sur plusieurs points relatifs à l'ouverture de cette classe, notamment : sur le nombre d'élèves (une dizaine selon son information), une éventuelle étude sur la création de cette classe, les besoins en personnels et l'avis du CTP.

Monsieur Dominique BAVIERA répond que le nombre d'élèves accueillis sera de 20 maximum. Suite à la reprise de ce processus, un plan de communication a été lancé en partenariat avec l'école des beaux-arts de Toulon. Enfin, concernant les professeurs, il n'y aura pas d'embauche et donc pas de coût particulier.

Madame le Maire ajoute que cette école des beaux-arts doit servir de support, de relais pour relancer une dynamique artistique et créative en centre-ville. Une réorganisation des locaux sera faite afin de donner de l'attractivité sur ce site.

POUR : 48
 ABSTENTION(S) : 1 Hakim BOUAKSA

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

CENTRE VILLE

DEL_22_002	CONVENTION DE COFINANCEMENT ENTRE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES ET LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER
-------------------	--

Rapporteur : Nathalie BICAIS, Maire

Monsieur Anthony CIVETTINI souligne que cela fait référence à la convention avec l'ANRU dans le cadre du NPNRU et demande par ailleurs ou en est l'avancement du dossier sachant que le protocole de réfiguration a été signé en 2017 et devait se renouveler fin 2020.

Madame le Maire répond que le retard de signature est d'ordre structurel au niveau national et métropolitain du à une complexité des termes techniques ce qui explique l'attente, des ajustements sont apportés mais cela n'empêche pas l'avancement des opérations.

POUR : 47

ABSTENTION(S) : 2 Stéphane LANCELLOTTA, Cassandra VERANI-LAI

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

EDUCATION / ENFANCE / JEUNESSE

DEL_22_003	MESURE DE CARTE SCOLAIRE 2022 /2023 - FUSION DES ÉCOLES ELEMENTAIRES LEO LAGRANGE 1 ET LEO LAGRANGE 2 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
-------------------	--

Rapporteur : Ali GHARBI, Conseiller Municipal

Monsieur Olivier ANDRAU appelle à la vigilance quant à la fusion des deux écoles, qui peut engendrer des fermetures de classes supplémentaires à l'avenir mais respecte les avis favorables des instances sur ce dossier et annonce qu'il s'abstient sur ce vote.

Monsieur Stéphane LANCELLOTTA annonce que son groupe vote favorablement car les conseils d'écoles et l'académie sont pour cette fusion mais suggère également de rester vigilant sur les fermetures de classes.

Madame Sandra TORRES indique que son groupe vote favorablement car les acteurs ont émis ce choix à l'unanimité.

Madame le Maire complète que c'est un choix du conseil d'école mais remercie néanmoins les conseillers pour cette prévention.

POUR : 44

CONTRE 1 Anthony CIVETTINI

ABSTENTION(S) : 4 Bouchra REANO, Hakim BOUAKSA, Olivier ANDRAU, Marie VIAZZI

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEL_22_004	SÉJOURS DÉCOUVERTE - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX SÉJOURS DES ÉCOLES - ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022
-------------------	--

Rapporteur : Ali GHARBI, Conseiller Municipal

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SPORTS

DEL_22_005	CONVENTION ENTRE LE GROUPE NICE MATIN ET LA VILLE POUR LE "54ÈME TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DES ALPES MARITIMES ET DU VAR"
-------------------	--

Rapporteur : Daniel MARTINEZ, Conseiller Municipal

Madame Cassandra VERANI-LAÏ informe que son groupe vote favorablement. Puis, elle demande si cet événement sera aussi marquée par une organisation soucieuse de son environnement sachant que ce genre de manifestation est susceptible de générer beaucoup de déchets à proximité du littoral.

Madame le Maire répond que ces détails n'ont pas encore été abordés et présume que cette dimension sera prise en compte. Elle ajoute que cet événement permettra de générer des travaux d'aménagement effectués par TPM au point d'arrivée de l'étape, sur la corniche Giovannini afin de revaloriser ce site.

Par ailleurs, Madame le Maire rappelle à l'occasion de l'accueil de cette course que la Seyne-sur-Mer est une ville sportive et fait référence à quelques seynoises issues de différents sports à haut niveau reconnus par le Ministère des Sports.

Puis elle annonce qu'un dossier de labellisation «Ville active et sportive» a été déposé auprès du Conseil National des Villes actives et sportives, afin de promouvoir le projet de l'équipe municipale qui a pour ambition d'embrasser toutes les formes de pratique, amateurs ou professionnelles, de reconnaître la responsabilité sociétale du sport comme vecteur éducatif aux services des luttes contre les discriminations, pour l'égalité Femmes-Hommes, pour l'insertion sociale, pour la santé et la promotion de la laïcité.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEL_22_006	PARTICIPATION FINANCIÈRE RÉGIONALE POUR L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX OU COMMUNAUTAIRES PAR LES LYCÉES - ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021
-------------------	--

Rapporteur : Daniel MARTINEZ, Conseiller Municipal

Madame Sandra TORRES demande s'il n'y pas une erreur sur l'année.

Madame le Maire confirme qu'il n'y a pas d'erreur, cela concerne bien l'année précédente.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GENERALES

DEL_22_007	CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE TOULON RELATIVE À DES COOPÉRATIONS DE FORMATION, DE RECHERCHE ET DE DIFFUSION
-------------------	---

Rapporteur : Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Adjointe au Maire

Monsieur Olivier ANDRAU demande pour quelles raisons cette convention n'est pas signée avec la Métropole. Par la suite, il interroge sur l'avancement des phases 2 et 3 de la construction de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation. Enfin, il questionne sur la création de logements étudiants sur la Commune prévues depuis 2018 par la Métropole.

Madame le Maire répond concernant la convention que l'université de Toulon et la Commune ont décidé de se rapprocher afin d'établir une coopération approfondie en associant les compétences de chacune dans son domaine respectif d'intervention. L'université a la capacité de faire des recherches et la Commune apporte des supports. En outre, le Président de l'université souhaite travailler sur les réalités du territoire tel qu'une campagne de communication sur le centre ville où de la recherche sur de petits fonds marins par exemple.

Monsieur Anthony CIVETTINI interroge sur le devenir des conventions déjà passées avec le CNRS, à savoir si elles sont maintenues.

Madame le Maire indique que l'une n'impacte pas l'autre.

Puis elle revient sur la question de M. ANDRAU, sur les logements étudiants, elle précise que le dossier est toujours en réflexion, faute de moyens financiers.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEL_22_008	MISE A DISPOSITION DE LA BOURSE DU TRAVAIL, DE LA SALLE LERY ET DE LA BASE NAUTIQUE A L'OCCASION DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES DE 2022
-------------------	---

Rapporteur : Nathalie BICAIS, Maire

Monsieur Dorian MUNOZ regrette que ces mises à dispositions soient payantes. Il trouve cela anti-démocratique et aurait préféré que la première demande soit gratuite puis faire payer à partir de la seconde. Il annonce qu'il s'abstient sur le vote avec Madame DELYON.

Monsieur Damien GUTTIEREZ interroge sur le refus de la Commune au CIL des sablottes de se réunir dans une salle communale ainsi qu'à d'autres associations.

Madame Sandra TORRES réplique à Monsieur GUTTIEREZ que pour des raisons sanitaires, le CIL n'a pas pu se réunir.

Monsieur Anthony CIVETTINI questionne sur le montant de 31 € par heure pour le personnel en heures supplémentaire, à savoir combien d'agents cela concerne.

Madame le Maire répond que la Commune applique tout simplement des règles sanitaires précises imposées aux collectivités.

POUR : 43

ABSTENTION(S) : 6 Damien GUTTIEREZ, Anthony CIVETTINI, Hakim BOUAKSA, Isabelle DELYON, Dorian MUNOZ, Marie VIAZZI

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

DEL_22_009	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD) - APPROBATION DE LA CONVENTION ET DE L'ANNEXE FINANCIÈRE POUR LES ANNÉES 2022 À 2024
-------------------	--

Rapporteur : Malika BAGHDAD, Adjointe de Quartier

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEL_22_010	CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT (CDAD) - RAPPORT D'ACTIVITES 2020
-------------------	---

Rapporteur : Malika BAGHDAD, Adjointe de Quartier

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DU CDAD

DEL_22_011	MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT (MJD) - RAPPORT D'ACTIVITES 2020
-------------------	--

Rapporteur : Malika BAGHDAD, Adjointe de Quartier

Monsieur Olivier ANDRAU demande ce que compte faire la ville au sujet des Maisons France Services. Plus précisément, quelles démarches ont été engagées auprès du Ministère de la Justice et si les missions du délégué du procureur, des conciliateurs de justice, du délégué du Défenseur des droits sont bien assurées de façon pérenne dans la Commune.

Madame le Maire confirme que plusieurs de ces démarches sont effectives dans la MJD. Elle ajoute, s'agissant des Maisons France Services qu'avec le départ de la CAF, il faut établir une réorganisation du lieu afin de garantir des services dans le quartier.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020

RESSOURCES HUMAINES

DEL_22_012	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
-------------------	--

Rapporteur : Véronique LEPORTOIS, Adjointe au Maire

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEL_22_013	REMISE GRACIEUSE D'UNE DETTE D'UN AGENT DE LA COMMUNE
-------------------	--

Rapporteur : Nathalie BICAIS, Maire

Madame Basma BOUCHKARA demande pour quelles raisons le paiement des salaires n'a pas cessé si un abandon de poste a été constaté et pour quels motifs la remise gracieuse est partielle et non totale.

Madame le Maire affirme que les services ont été alertés pensant que l'agent était en difficulté mais celui-ci ne comptait pas revenir en attendant la retraite. Il a été décidé qu'accepter une exonération totale enverrait un mauvais signal de fonctionnement.

POUR : 43
 ABSTENTION(S) : 6 Sébastien GIOIA, Hakim BOUAKSA, Cassandra VERANI-LAÏ, Virginie SANCHEZ, Isabelle DELYON, Dorian MUNOZ

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

COMMANDE PUBLIQUE

DEL_22_014	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER / GROUPEMENT SVCR (MANDATAIRE) - BTPGA - MARCHÉ DE TRAVAUX N° 1621 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARKINGS À TAMARIS, LOT N°1 : TRAVAUX DE VOIRIE ET RÉSEAUX
-------------------	--

Rapporteur : Alain BOYER, Conseiller Municipal

POUR : 48
 ABSTENTION(S) : 1 Cassandra VERANI-LAÏ

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

FINANCES

DEL_22_015	IMPUTATION DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2022
-------------------	--

Rapporteur : Nathalie BICAIS, Maire

POUR : 40
 CONTRE : 1 Basma BOUCHKARA
 ABSTENTION(S) : 8 Damien GUTTIEREZ, Stéphane LANCELLOTTA, Bouchra REANO, Hakim BOUAKSA, Cassandra VERANI-LAÏ, Sandra TORRÉS, Olivier ANDRAU, Bertrand PIN

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEL_22_016	ENGAGEMENT DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022 DU BUDGET PRINCIPAL
-------------------	---

Rapporteur : Nathalie BICAIS, Maire

Monsieur Anthony CIVETTINI demande à quoi correspondent les montants de 190 000 € et 22 000 € pour requalification du centre-ville et le détail des comptes 2120, 2115 en immobilisation corporelle.

Monsieur Olivier ANDRAU questionne sur le prêt de 4 000 000 € pris par décision.

Madame le Maire répond à M. CIVETTINI que ce sont des travaux de réalisation de dispositifs mobiliers et non pas pour le NPNRU, puis à M. ANDRAU, que ce montant du prêt est plus bas qu'initialement prévu. Effectivement 8 000 000 € pouvaient être emprunté pour équilibrer les dépenses d'investissement exécutées de 2021 mais notamment grâce aux subventions accordées par le Département et la Région, le montant d'emprunt nécessaire n'est que de moitié.

POUR : 37

ABSTENTION(S) : 12 Damien GUTTIEREZ, Stéphane LANCELLOTTA, Bouchra REANO, Anthony CIVETTINI, Hakim BOUAKSA, Cassandra VERANI-LAI, Sandra TORRÉS, Isabelle DELYON, Dorian MUNOZ, Olivier ANDRAU, Marie VIAZZI, Bertrand PIN

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

DEL_22_017	AVANCES SUR SUBVENTIONS 2022 VERSEES A LA CAISSE DE ECOLES, AU CCAS ET A LA REGIE DES TRANSPORTS
-------------------	---

Rapporteur : Christelle LACHAUD, Adjointe au Maire

POUR : 46

ABSTENTION(S) : 3 Basma BOUCHKARA, Isabelle DELYON, Dorian MUNOZ

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

VIE ASSOCIATIVE

DEL_22_018	AVANCES SUR SUBVENTIONS 2022 VERSÉES AUX ASSOCIATIONS ET A LA CAISSE DES ÉCOLES - DROIT COMMUN ET CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)
-------------------	--

Rapporteur : Christelle LACHAUD, Adjointe au Maire

POUR : 45

ABSTENTION(S) : 4 Damien GUTTIEREZ, Basma BOUCHKARA, Isabelle DELYON, Dorian MUNOZ

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

PATRIMOINE

DEL_22_019	MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION DE GARDIEN PEUT ETRE ATTRIBUE
-------------------	---

Rapporteur : Christelle LACHAUD, Adjointe au Maire

POUR : 42
 CONTRE 1 Hakim BOUAKSA
 ABSTENTION(S) : 6 Stéphane LANCELLOTTA, Bouchra REANO, Cassandra VERANI-LAIÏ, Isabelle DELYON, Dorian MUNOZ, Olivier ANDRAU

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC ET FONCIER

DEL_22_020	ACQUISITION DU LOCAL SITUÉ EN REZ-DE-CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE CADASTRE AM N°478 SIS 7 RUE KLEBER - AUTORISATION DE SIGNATURE ET PROVISIONNEMENT DU BUDGET NECESSAIRE A CETTE ACQUISITION
-------------------	---

Rapporteur : Christian DUPLA, Adjoint au Maire

POUR : 42
 ABSTENTION(S) : 6 Basma BOUCHKARA, Bouchra REANO, Hakim BOUAKSA, Cassandra VERANI-LAIÏ, Isabelle DELYON, Olivier ANDRAU
 NE PARTICIPE(NT) PAS AU VOTE : 1 Dorian MUNOZ

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

DEL_22_021	ACQUISITION DE LA MAISON DE VILLE MARIUS AUTRAN SITUÉE 9 RUE DES CHANTIERS EN VUE DE MAINTENIR LA CONTINUITÉ DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC - AUTORISATION DE SIGNATURE ET PROVISIONNEMENT DU BUDGET NECESSAIRE A CETTE ACQUISITION
-------------------	--

Rapporteur : Christian DUPLA, Adjoint au Maire

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEL_22_022	ACQUISITION DU BIEN IMMOBILIER CADASTRE CADASTRE AM N°854 SIS 3 COURS LOUIS BLANC – AUTORISATION DE SIGNATURE ET PROVISIONNEMENT DU BUDGET NECESSAIRE A CETTE ACQUISITION
------------	--

Rapporteur : Christian DUPLA, Adjoint au Maire

Monsieur Dorian MUNOZ demande plusieurs précisions notamment : quel commerce va ouvrir dans la partie commerciale ; combien de m² seront accordés pour les toilettes publiques ; quel sera son mode de fonctionnement ; la copropriété a-t-elle été concertée sur ce projet.

Monsieur Hakim BOUAKSA interroge sur l'approbation des copropriétaires et du règlement de copropriétés.

Madame le Maire affirme le besoin d'installer des sanitaires publics dans ce périmètre d'autant plus depuis la pandémie de la COVID et notamment la fermeture régulière des établissements comme les bars et restaurants.

Cette acquisition permet de gérer l'activité autour du cours Louis Blanc car le commerce occupant génère des nuisances pour les riverains ; des pourparlers sont en cours afin de transférer l'activité de celui-ci.

De plus, des sanitaires vont être ouvert au parking martini pris en charge par TPM. L'idée est d'avoir autour du cours Louis Blanc un accès simple à des sanitaires afin de ne pas engendrer de problèmes pour les riverains. Madame le Maire remercie les copropriétaires qui ont donné leur aval et consentent un effort tout en participant à la réflexion.

POUR : 42

ABSTENTION(S) : 7 Damien GUTTIEREZ, Bouchra REANO, Hakim BOUAKSA, Cassandra VERANI-LAÏ, Isabelle DELYON, Dorian MUNOZ, Olivier ANDRAU

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Madame le Maire rend compte des Décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (DEC_21_180 à DEC_22_007) dont la liste est jointe au présent compte rendu.

Monsieur Damien GUTTIEREZ questionne Madame le Maire sur la décision n°DEC_21_180 relative à la souscription d'un contrat d'emprunt d'un montant de 4 000 000,00 euros auprès du crédit agricole mutuel provence cote d'azur, puis sur la décision n°DEC_21_185 relative à un contentieux avec le délégataire d'Aquasud pour la désignation d'un conciliateur.

Madame le Maire répond qu'en vue de financer les investissements de 2021, la Commune a souscrit un emprunt à hauteur de 4 000 000,00 d'euros. Cet emprunt est bien inférieur à l'emprunt de 8 000 000 d'euros prévus au BP 2021 car elle s'y était engagée lors de la présentation du DOB et du BP, la ville a sollicité pour la plupart des projets portés, des aides de l'Etat, du Département, de TPM et de la Région.

La Ville a aussi géré les finances de manière très serrée afin de vérifier chaque mois le niveau de dépenses effectuées et elle a aussi profité de la dynamique des droits de mutation sur la Commune en 2021.

Concernant la décision avec Aquasud, Madame le Maire donne la parole à Monsieur Alain BOYER.

Monsieur Alain BOYER précise qu'au vue des contraintes liées à la COVID, dès le mois de mai 2020, le service a pris contact avec le délégataire d'Aquasud afin d'évaluer l'impact lié à la pandémie.

En septembre 2020, des discussions avec Aquasud ont été établies durant plusieurs mois.

À l'issue, aucune solution satisfaisante n'en est ressorti ni pour le délégataire, ni pour la Commune, dès lors il a été décidé d'un commun accord de passer par une médiation via le ministère de l'économie.

Cette médiation n'étant pas arrivée à son terme car la société gestionnaire se trouve en difficultés financières, celle-ci a saisi le Tribunal de Commerce afin de désigner un conciliateur. A ce jour plusieurs réunions ont eu lieu avec celui-ci. Il ne peut donner plus d'explications à ce stade.

MOTION

DEL_22_023	MOTION DU GROUPE "ENERGIE POSITIVE" POUR LE SAUVETAGE DES CNIM
-------------------	---

Rapporteur : Anthony CIVETTINI, Conseiller Municipal

Monsieur Anthony CIVETTINI présente la motion et ajoute qu'à la veille du Conseil Municipal, une assemblée des personnels des CNIM a eu lieu y compris avec les branches industrielles et la société serait probablement à la vente.

Madame le Maire explicite qu'elle a suivi le dossier de prêt dès le départ. Elle rappelle que l'entreprise, qui est un patrimoine seynois a des difficultés dans sa branche environnementale et malgré des aides de l'État, les commandes n'ont pas suivies. Un redressement judiciaire est annoncé et il y a 5 propositions de reprises actuellement. Elle ajoute que l'aide de l'État avait déjà été demandée auparavant et souhaite que ce fleuron de l'industrie française sur notre territoire soit préservé.

POUR :	17	
CONTRE	1	Christine SINQUIN
ABSTENTION(S) :	31	Nathalie BICAIS, Jean-Pierre COLIN, Guillaume CAPOBIANCO, Corinne CHENET, Gérard BECCARIA, Christelle LACHAUD, Sophie ROBERT, Cheikh MANSOUR, Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Joseph MINNITI, Véronique LEPORTOIS, Pascal TASSISTO, Christophe PEURIERE, Malika BAGHDAD, Elisabeth GUES, Catherine PENARD, Daniel MARTINEZ, Yves DIMEGLIO, Dominique LEXA, Valérie KADDOURI, Alain BOYER, Valérie GUITTIENNE, Didier RAULOT, Fatiha PETER, Damien GUTTIEREZ, Sébastien GIOIA, Sandra TORRÉS, Virginie SANCHEZ, Isabelle DELYON, Dorian MUNOZ, Bertrand PIN

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUESTIONS ORALES

Madame le Maire annonce avoir reçu de la part de Monsieur Damien GUTTIEREZ une demande de question orale, en date du 14 janvier.

En application du règlement intérieur de ce conseil, Monsieur Damien GUTTIEREZ pose deux questions orales : la première sur le nombre total des collaborateurs du cabinet et la seconde sur les conditions de fonctionnement de la boutique "La seyne vous sourit".

Madame le Maire apporte les réponses suivantes :

- S'agissant du nombre total des collaborateurs du Maire, conformément aux dispositions du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987, la Commune compte cinq collaborateurs de cabinet dont trois ont un titre spécifique : un Directeur de cabinet, un Chef de cabinet, et un Chargé de la communication. Sont également rattachés au cabinet, trois postes de secrétariat, dont un vacant, et deux postes de chauffeurs.

- S'agissant du fonctionnement de la boutique "la Seyne vous sourit". Cette boutique est gérée en régie par le biais d'une régie de recettes créée par décision n°DEC_21_160 du 9 novembre 2021 et modifiée par décision n°DEC_22_009 du 13 janvier 2022.

Les modalités de paiement des produits vendus sont prévues en mode de recouvrement suivants : numéraire, carte bancaire, chèques, virement. Le personnel de la boutique est composé d'agents statutaires. Ils ont été affectés par mobilité interne, aucun recrutement externe n'a été nécessaire. On retrouve un responsable régisseur et deux agents d'accueil.

Pour conclure, Madame le Maire souhaite une très bonne année à l'assemblée malgré un contexte compliqué avec la COVID.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Il est 18h52.

La Seyne-sur-Mer, le **27 JAN. 2022**



Nathalie BICAIS
Maire de La Seyne-sur-Mer
Vice-Président du Conseil Départemental du Var
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée



Le CD audio d'enregistrement intégral des débats est adressé aux responsables de groupes et disponible, pour consultation, dans les locaux du service documentation, 6ème étage de l'Hôtel de Ville.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

(prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

NUMERO	OBJET
DEC_21_180	SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 4.000.000,00 EUROS AUPRES DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE COTE D'AZUR
DEC_21_181	ETUDE ET TRAVAUX DE REFECTION DES ACCES AUX PLAGES - SCHEMA GLOBAL DE MISE EN VALEUR DU LITTORAL SEYNOIS - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2022 AU CONSEIL REGIONAL SUD PACA
DEC_21_182	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE FOURNITURE ET LIVRAISON DE VAISSELLE ET ACCESSOIRES DE CUISINE JETABLES ET NON JETABLES – 2 LOTS - LOT N° 1 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE VAISSELLE ET ACCESSOIRES JETABLES MARCHE A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE FIRPLAST
DEC_21_183	MAINTENANCE ET INSTALLATION D'ALARME ANTI-INTRUSION AVEC TRANSMISSION DE DONNEES D'ALARME SPECIFIQUES AUX RISQUES ATTENTATS ET DE SYSTEMES SPECIFIQUES DE CONTROLES DES ACCES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX
DEC_21_184	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE GESTION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BX N° 53 EN NATURE DE PARKING CONSENTIE AU PROFIT DE LA VILLE PAR LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE – AUTORISATION DE SIGNATURE
DEC_21_185	TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON – REQUETE EN DESIGNATION D'UN CONCILIATEUR INTRODUITE PAR LA SARL LOISIRS SPORTIFS AQUASUD - HABILITATION A ESTER EN JUSTICE – DESIGNATION D'AVOCAT
DEC_21_186	MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - SCHEMA GLOBAL D'ADAPTATION DU LITTORAL SEYNOIS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2022 AU CONSEIL REGIONAL SUD PACA
DEC_21_187	MARCHES DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROSSES RÉPARATIONS ET D'AMÉNAGEMENT DU BÂTI COMMUNAL - LOTS N°1 MAÇONNERIE, N°5 ÉLECTRICITÉ, N°6 PEINTURE, N°8 SOLS SOUPLES FAUX PLAFONDS, N°9 ÉTANCHÉITÉ
DEC_21_188	AVENANT N° 5 AU MARCHE DE TRAVAUX N°1913 - MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DE TROIS UNITES DE RESTAURATION PHASE 3 - ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
DEC_21_189	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VAISSELLE ET ACCESSOIRES DE CUISINE JETABLES ET NON JETABLES - 2 LOTS - LOT N° 2 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE VAISSELLE ET ACCESSOIRES DE CUISINE (NON JETABLES) MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE CHOMETTE
DEC_21_190	VENTE D'OBJETS PROMOTIONNELS LASEYNEVOUSSOURIT - MODIFICATION ET FIXATION DE TARIFS
DEC_22_001	CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE ET LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER - OCCUPATION DE L'ESPACE RÉUNION-EXPOSITION DU BÂTIMENT DE L'OITPM
DEC_22_002	DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION SUD PACA DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMUNES "REGION SUD, LA REGION SÛRE"
DEC_22_003	CONVENTION D'OCCUPATION PONCTUELLE A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE DE PRODUCTION "ROYAN PUBLISHING" POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT "FOYER DES ANCIENS" SITUE SUR LE SQUARE ARISTIDE BRIAND
DEC_22_004	CESSION DE DROITS D'AUTEUR - SIGNATURE DU CONTRAT
DEC_22_005	MAINTENANCE PREVENTIVE, CURATIVE ET EVOLUTIVE DU LOGICIEL CORIOLIS FINANCES PUBLIQUES - MARCHE A INTERVENIR AVEC L'ENTREPRISE BULL SAS
DEC_22_006	MARCHE DE FOURNITURES POUR LA REGIE DES BATIMENTS COMMUNAUX - LOTS N°1, 2, 3, 4 ET 5
DEC_22_007	POSE, DEPOSE, ENTRETIEN, STOCKAGE ET TRANSPORT DU BALISAGE DES PLAGES DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER - MARCHE A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE TECH OFFSHORE